

21 JAN. 2021

N° 033 213 302 144

0121-DL18012021-01AAAAAAAAAAAAAA

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINE-DENIS

1^{ère} Division

2^{ème} Bureau

D E C R E T

LE DIRECTEUR DE LA SEINE-SAINE-DENIS

Inspecteur Général de l'Administration en Mission Extraordinaire
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'arrêté en date du 01 Juillet 1950, aux termes de laquelle la Société Immobilière de LACANAU sollicite l'autorisation de vendre 8.112 m² de terrain dans la première tranche de son lotissement

VU le mémoire en date du 10 Novembre 1950 des travaux exécutés s'élevant à la somme de 1.339.320 F.

VU la loi du 15 Juin 1945

VU l'arrêté préfectoral du 21 OCT 1929 portant approbation du lotissement de la Société Immobilière de LACANAU

VU le rapport de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées en date des 4 - 6 - 10 Décembre 1950.

Considérant que le montant des travaux effectués de la première tranche du lotissement de la Société Immobilière de LACANAU a été évalué le 21 Avril 1950 à 24.500.000 F. d'autre part, que la superficie des terrains restant à vendre, à la même date, dans cette tranche est 145.27 m².

Considérant que dans ces conditions il convient de fixer à 160 F. la somme à compter par mètre carré de terrain vendu.

Considérant que compte tenu du montant des travaux exécutés selon le décompte du 10 Novembre 1950 (1.339.320 F.) il convient de fixer à 7.31 F. la superficie de terrain à vendre.

D E C R E T

ARTICLE 1^{er} - La Société Immobilière de LACANAU est autorisée à vendre 7.312 m² de terrain, détaché du lotissement qu'elle a entrepris sur le territoire de la commune de LACANAU

ARTICLE 2 - Pour chaque mètre carré de terrain vendu, il sera effectué entre les mains de la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LACANAU une consignation de 160 F.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié par ses soins à la Société Lotisseur

Copie en sera également adressée :

- au Maire de LACANAU
- au Directeur d'Urbanisme et de l'Habitat
- à l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées

Le Chef de la Division

Tout le Révérend
Le Secrétaire Général
signé: A. GILBERT